

## Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille adoptés par l'Assemblée Constitutive Provisoire en sa séance du 14 octobre 2011,

### ARRÊTE

#### **Article 1 : Objet**

Un comité de pilotage « APOGEE » est créé.

#### **Article 2 : Chef de projet**

Madame Martine BUSTANY, Directrice des Études et de la Vie Étudiante, est nommée Chef de projet « APOGEE ».

#### **Article 3 : Composition**

Les autres membres du comité de pilotage « APOGEE » sont :

- M. Thierry PAUL, Vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire,
- M. Gérard SOULA, Vice-président chargé du Système d'Information,
- M. Damien VERHAEGHE, Directeur Général des Services,
- M. Serge PORTELLA, Directeur de la DOSI.

#### **Article 4 : Compétences**

Le comité de pilotage « APOGEE » est chargé de suivre la mise en œuvre du déploiement du logiciel APOGEE et de proposer des arbitrages au Président.

#### **Article 5 :**

Le Directeur Général des Services de l'Université d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 23 janvier 2012  
Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

  
Yvon Berland



Destinataires :  
Intéressés  
Directions et services administratifs  
Composantes